SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2482 **7 octobre 2013**

SOMMAIRE

1645644 Luxembourg S.à r.l. 119093
Accero Canada Holdings S.à r.l. 119107
Argo Investment Fund SICAV-FIS S.A. 119107
Atalian Holding Development and Strategy S.A. 119105
Atoga S.A. 119108
Auberge Kohnenhof s.àr.l. 119096
Baluardo Funding S.à r.l. 119108
Bordin Holdings S.A. 119118
Burdigala Real Estate S.à r.l. 119117
Cheverny 1 International S.à r.l. 119136
China Hellenic Investment Group S.C.A. 119108
Covalfi S.A. 119107
Dalazo S.A. 119133
Diemmevi S.A. 119096
EA Business Group S.A. 119117
Edgewood L Select 119090
Effelle SA 119123
Ekistics Mezzanine Investors Finance Company 2 S.à r.l. 119097
EPF Arena S.à r.l. 119090
EPF Capital Business Park S.à r.l. 119123
Eurasia Capital S.A. 119132
European Healthcare Investments S.à r.l. 119134
Fiduciaire FIDUWAL S.à r.l. 119124
Fiduciaire Scherer S.à r.l. 119133
Fina Investments S.A. 119128
FMC Services 119129
Fondation Hëllef fir d'Natur 119124
Fragrance Holdings II S.à r.l. 119133
Gef Real Estate Holding 119132
Genzyme International Holdings Limited 119132
GKM Ingenieure Lux Sàrl 119129
Go Find IT Technologies S.à r.l. 119135
Go Find IT Technologies S.à r.l. 119136
GO GO TEAM S.à r.l. 119136
Golden Square Capital Management S.à. r.l. 119105
Golden Square Capital Management S.à. r.l. 119093
Great Brands Holdings S.A. 119129
Greenwich Data (project 9) S.à r.l. 119132
Grohe Group S.à r.l. 119132
GSC European CDO I-R S.A. 119131
Haifa International Services S.A. 119130
Hamburg International S.A. 119131
Henderson Global Investors Limited, Luxembourg Branch Office 119135
Hesperkutsch S.à r.l. 119130
Home Mega S.à r.l. 119094
Honeywell Europe Finance Luxembourg S.à r.l. 119130
Honeywell Europe Limited 119131
Honeywell FT Holding S.à r.l. 119130
Immo Concept Plus S.àr.l. 119134
Imperial Dry Bulk Shipping Lux 119130
Imperial Liquid Shipping Lux 119130
Imperial Puschbarging Lux 119131
Inatol S.A. 119128
Insead Holding Sàrl 119131
International Emergency Services S.à r.l. 119135
Intys S.A. 119135
Kneip Management S.A. 119129
Wake Up SCI 119104
Wesenitz Holding S.à r.l. 119090
WP IX LuxCo I Holdings S.à r.l. 119090
WP IX LuxCo I Holdings S.à r.l. 119091

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Edgewood L Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 57.507.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 18 avril 2013

L'Assemblée a décidé de ne pas renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg et décide de nommer comme nouveau réviseur d'entreprises agréé, Deloitte Audit, 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2013116629/14.

(130141837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

EPF Arena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.925.

—

Suivant les résolutions prises par l'associé unique en date du 31 juillet 2013, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS N°B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013116647/15.

(130141987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Wesenitz Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.125,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.530.

—

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna Bielasik

Mandataire

Référence de publication: 2013118149/11.

(130143318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

WP IX LuxCo I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.391.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013118154/14.

(130143519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

WP IX LuxCo I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.391.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of June.

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

WP IX International Holdings LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, and registered with the Secretary of the State of Delaware under number 4990507,

here represented by Ms. Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, on June 26, 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of WP IX LuxCo I Holdings S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Companies' register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 14, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital and having waived any notice requirement, resolves upon the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) by an amount of eight hundred ten thousand five hundred ninety-six euro (EUR 810,596) up to eight hundred twenty-three thousand ninety-six euro (EUR 823,096) through the issue of eight hundred ten thousand five hundred ninety-six (810,596) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

2. Amendment of article 5.1 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of eight hundred ten thousand five hundred ninety-six euro (EUR 810,596) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to eight hundred twenty-three thousand ninety-six euro (EUR 823,096) through the issue of eight hundred ten thousand five hundred ninety-six (810,596) shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1).

The eight hundred ten thousand five hundred ninety-six (810,596) new shares issued have been subscribed by WP IX International Holdings LLC, aforementioned, for the price of eight hundred ten thousand five hundred ninety-six euro (EUR 810,596).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of four point five eight percent (4.58%) of the share capital of shares of WP IX LuxCo I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110.184.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of eight hundred ten thousand five hundred ninety-six euro (EUR 810,596) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at eight hundred twenty-three thousand ninety-six euro (EUR 823,096) represented by eight hundred twenty-three thousand ninety-six (823,096) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

WP IX International Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4990507,

ici représentée par Madame Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 26 juin 2013.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de WP IX LuxCo I Holdings S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute formalité de convocation, peut valablement délibérer sur tous points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze-mille cinq cents euros (EUR 12.500) par un montant de huit cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (EUR 810.596) jusqu'à celui de huit cent vingt-trois mille quatre-vingt-seize euros (EUR 823,096), par l'émission de huit cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize (810.596) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'associé unique adopte et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze-mille cinq-cents euros (EUR 12.500) par un montant de huit cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (EUR 810.596) jusqu'à celui de huit cent vingt-trois mille quatre-vingt-seize euros (EUR 823.096), par l'émission de huit cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize (810.596), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les huit cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize (810.596) nouvelles parts sociales ont été souscrites ont été souscrites par WP IX International Holdings LLC, précité, pour le prix de huit cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize euro (EUR 810.596).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en nature consistant dans l'attribution de quatre point cinq huit pourcent (4.58%) du capital social de WP IX LuxCo I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.184.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport sus mentionné a été produite au notaire instrumentant le présent acte.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'apport global d'un montant de huit cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (EUR 810.596) est entièrement affecté au capital social.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à huit cent vingt-trois mille quatre-vingt-seize euros (EUR 823.096) représenté par huit cent vingt-trois mille quatre-vingt-seize (823.096) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A-L. GIRAUDEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2013. LAC/2013/30516. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013118153/132.

(130143499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

1645644 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 38.115,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 177.265.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales daté du 31 juillet 2013 entre la société Cenovus International Investments S.à r.l. et la société Cenovus Energy Inc., une société de droit canadien ayant son siège social au 2600, 500 Centre Street SE, CDN T2G 1A6 Calgary, Canada enregistrée auprès du «Industry Canada» sous le numéro 7502109, que Cenovus International Investments S.à r.l. a cédé 300 parts sociales à Cenovus Energy Inc. avec effet au 31 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118157/16.

(130143363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Golden Square Capital Management S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 165.554.

—

EXTRAIT

Monsieur Franc Sportiello, gérant de Catégorie B de la Société, né le 27 avril 1981 à Rognac, France; demeurant professionnellement au 43, palace court, W2 4LS Londres, Royaume Uni a démissionné de sa fonction avec effet au 16 mars 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2013. Signature.

Référence de publication: 2013118160/14.

(130140886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Home Mega S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2445 Schengen, 89B, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 179.491.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean-Paul MURA, employé privé, né à Luxembourg le 11 septembre 1964, demeurant à F-57480 Apach, 5, Impasse des Anémones.

2.- Madame Morgane PERIGNON, employée privée, née à Charleville Mézières (France) le 9 mars 1975, demeurant à F-57480 Apach, 5, Impasse des Anémones.

3.- Monsieur Laurent PILARCZYK, employé privé, né à Villerupt (France) le 27 mai 1969, demeurant à L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1 er . La société prend la dénomination de "HOME MEGA s.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Schengen; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'activité de gérance d'immeubles et d'administration de biens-syndic de copropriété ainsi que toutes opérations immobilières comprenant la promotion immobilière, l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, la gestion, l'exploitation et la location d'immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1 er juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean-Paul MURA, préqualifié, vingt parts sociales	20
2) Madame Morgane PERIGNON, préqualifiée, trente parts sociales	30
3) Monsieur Laurent PILARCZYK, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 30 juin 2014.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur Laurent PILARCZYK, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2) Madame Morgane PERIGNON, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

4) Le siège social est fixé à L-5445 Schengen, 89B, Wäistrooss.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MURA, PERIGNON, PILARCZYK, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 29 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 6 août 2013. Alex WEBER.

Référence de publication: 2013118166/135.

(130142495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Auberge Kohnenhof s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9838 Obereisenbach, 3, Kounenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 96.165.

—

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 12. August 2013.

Martine WEINANDY

Notar

Référence de publication: 2013118178/12.

(130142430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Diemmevi S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 134.558.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juillet 2013

Madame DAL MONTE Eliodora, licenciée en sciences économiques et commerciales, née le 10.11.1983 à Montecchio Maggiore (Italie), domiciliée professionnellement au 149, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, est nommée Directeur Général de la société avec tout pouvoir dans la gestion journalière de la société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour extrait sincère et conforme
DIEMMEVI S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2013118308/15.

(130144059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Ekistics Mezzanine Investors Finance Company 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.547.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

Ekistics Property Investors 1 Limited Partnership, an international limited partnership registered under The Partnership Act, 1996 (No. 5 of 1996) of the Virgin Islands with the number 753, whose registered office is situated at Palm Grove House, P.O.Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

Duly represented by its General Partner Ekistics Property Investors 1 GP Limited, a company registered in the British Virgin Islands with registered number 1580555, whose registered office is situated at Palm Grove House, P.O.Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

itself represented by François-Xavier Lanes, residing at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of y proxy delivered privately to him.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a Société à responsabilité limitée, private limited liability company under the name "Ekistics Mezzanine Investors Finance Company 2 S.a r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10 th , 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18 th , 1933 and of December 28 th , 1992 on Sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at GBP 11,600.- (eleven thousand six hundred Pounds Sterling) represented by 11,600 (eleven thousand six hundred) shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1 st January and closes on the 31 st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the Institut des réviseurs d'entreprises.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration. When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31 st day of December 2013.

Subscription and Payment

The 11,600 (eleven thousand six hundred) shares have been subscribed by Ekistics Property Investors 1 Limited Partnership, duly represented by Ekistics Property Investors 1 GP Limited acting in its capacity as general partner.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of GBP 11,600.- (eleven thousand six hundred Pounds Sterling), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its in-corporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following individuals are appointed managers:

- Mr Fabrice Michel Gilles Mas, born on 24 April 1979 in Meaux, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager of the Company;

- Mr Tony Andrew Whiteman, born on 24 May 1969 in Hamilton, of British nationality, residing at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Attorney, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil treize, le sept août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A COMPARU

Ekistics Property Investors 1 Limited Partnership, un International Limited Partnership immatriculé au [The] Partnership Act, 1996 (No. 5 of 1996) des Iles Vierges britanniques sous le numéro 753, ayant son siège social à Palm Grove House, P.O.Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques,

Dûment représentée par son General Partner Ekistics Property Investors 1 GP Limited, une société immatriculée aux Iles Vierges britanniques sous le numéro 1580555, ayant son siège social à Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques,

lui-même représenté par François-Xavier Lanes, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui-délivrée,

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une Société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1 er . Dénomination. Il est constitué par les présentes une Société à responsabilité limitée sous la dénomination «Ekistics Mezzanine Investors Finance Company 2 S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à GBP 11.600,- (onze mille six cents Livres Sterling), représenté par 11.600 (onze mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve dune approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Ekistics Property Investors 1 Limited Partnership, dûment représenté par Ekistics Property Investors 1 GP Limited agissant en sa capacité de General Partner, a souscrit les 11.600 (onze mille six cents) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de GBP 11.600,- (onze mille six cents Livres Sterling) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Fabrice Michel Gilles Mas, né le 24 avril 1979 à Meaux, avec adresse professionnel à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société.

- M. Tony Andrew Whiteman, né le 24 mai 1969 à Hamilton, de nationalité britannique, résidant au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: F-X. LANES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2013. Relation: LAC/2013/37222. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013118312/419.

(130143685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Wake Up SCI, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 1.000,00.

Siège social: L-7519 Mersch, 14, rue Bouvart.

R.C.S. Luxembourg E 4.602.

—

Mr Emmanuel SERGEANT a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec date d'effet au 14 août 2013.

Mr Antoine DAVID a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec date d'effet au 14 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118147/13.

(130143501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Golden Square Capital Management S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 165.554.

—

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, telle que modifiée, l'étude Chevalier & Sciales (le «Domiciliataire») dénonce, avec effet immédiat, le contrat de domiciliation conclu le 06 décembre 2011 entre le Domiciliataire et la société Golden Square Capital Management S.à r.l. (la «Société»). B165554

Par conséquent, le Domiciliataire dénonce avec effet immédiat le siège de la Société sis 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 06 août 2013.

Chevalier & Sciales

Signature

Référence de publication: 2013118165/14.

(130142528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Atalian Holding Development and Strategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 123.508.

—

L'an deux mille treize, le sept août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ATALIAN HOLDING DEVELOPMENT AND STRATEGY S.A.», ayant son siège social à L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, en date du 21 décembre 2006, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés, numéro 369 du 14 mars 2007,

inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 123.508 (ci-après «la Société»).

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Laura OPREA, assistante juridique, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet tant Au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'acquisition, la souscription, la détention et la gestion de toutes participations, droits, titres, valeurs mobilières et intérêts majoritaires ou non dans toutes entreprises et sociétés opérationnelles ou non et relevant de tous secteurs d'activités,

- toutes activités de prestations de services, de conseil et assistance aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou un intérêt quelconque

- elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de même qu'à toutes sociétés contrôlées directement ou indirectement par elle, ainsi qu'à des tiers tous concours ou assistance financière, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale et réaliser son objet social.

- la conception, la protection et l'exploitation de tous brevets, systèmes, procédés et savoir faire, marques, modèles, dessins et de tous droits de propriété intellectuelle, industrielle et commerciale

- la société pourra réaliser son objet social pour son compte, pour le compte de tiers, directement et/ou indirectement soit seule ou avec des tiers, par voie, notamment de prise de participation majoritaire ou non, de création de sociétés nouvelles, de sociétés en participation, de groupement d'intérêt économique, d'alliance, d'accords commerciaux, au moyen d'apport de tous biens et actifs, de fusion, scission, apport partiel d'actif, d'achat de droits, titres et valeurs mobilières, de souscription à des émissions d'actions, d'obligations bons ou autrement.

Plus généralement, la société pourra effectuer toutes opérations juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet et à tous autres similaires ou connexes et ce tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

2. Divers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité l'unique résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée modifie l'objet social et, par conséquent, modifie l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'acquisition, la souscription, la détention et la gestion de toutes participations, droits, titres, valeurs mobilières et intérêts majoritaires ou non dans toutes entreprises et sociétés opérationnelles ou non et relevant de tous secteurs d'activités,

- toutes activités de prestations de services, de conseil et assistance aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou un intérêt quelconque

- elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de même qu'à toutes sociétés contrôlées directement ou indirectement par elle, ainsi qu'à des tiers tous concours ou assistance financière, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale et réaliser son objet social.

- la conception, la protection et l'exploitation de tous brevets, systèmes, procédés et savoir-faire, marques, modèles, dessins et de tous droits de propriété intellectuelle, industrielle et commerciale

- la société pourra réaliser son objet social pour son compte, pour le compte de tiers, directement et/ou indirectement soit seule ou avec des tiers, par voie, notamment de prise de participation majoritaire ou non, de création de sociétés nouvelles, de sociétés en participation, de groupement d'intérêt économique, d'alliance, d'accords commerciaux, au moyen d'apport de tous biens et actifs, de fusion, scission, apport partiel d'actif, d'achat de droits, titres et valeurs mobilières, de souscription à des émissions d'actions, d'obligations bons ou autrement.

Plus généralement, la société pourra effectuer toutes opérations juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet et à tous autres similaires ou connexes et ce tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présents, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 15.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, date, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire, par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. HOFFMANN, V. PIERRU, L. OPREA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2013. Relation: LAC/2013/37237. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118232/94.

(130144067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Accero Canada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.245.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 août 2013

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur;

- donne décharge au liquidateur et aux gérants de la Société;

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 5 août 2013;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Accero Canada Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013118197/21.

(130143683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Argo Investment Fund SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 139.440.

—

Les comptes annuels sociaux d'Argo Investment Fund SICAV-FIS S.A., arrêtés au 31 décembre 2012 et dûment approuvés par les actionnaires en date du 02 août 2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Pour la société Argo Investment Fund SICAV-FIS S.A.

Référence de publication: 2013118226/14.

(130143818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Covalfi S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.507.

—

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 août 2013

Aux termes d'une déliberation en date du 19 août 2013, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 19 août 2013:

- Monsieur Barry Black, né le 29 décembre 1966 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Madame Catherine Peuteman, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procèdera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

COVALFI S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013118294/19.

(130144029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Baluardo Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.212.

—

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013118238/12.

(130143848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Atoga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 178.263.

—

Les statuts coordonnés au 30/07/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

7Redange-sur-Attert, le 19/08/2013.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2013118234/12.

(130143950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

China Hellenic Investment Group S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 179.555.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of July.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) China Hellenic Investment Group (General Partner) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the General Partner),

here represented by Paul Lanois, attorney, residing in Luxembourg (the Attorney-in-fact), by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(2) Elica Holdings S.A., a corporation organized under the laws of the Republic of Panama, having its registered office at Calle Aquilino de la Guardia No. 8, City of Panama, Republic of Panama and registered with the public registry of Panama under number 627367 (the Limited Partner),

here represented by Paul Lanois, attorney, residing in Luxembourg (the Attorney-in-fact), by virtue of a power of attorney given under private seal.

Hereinafter the Limited Partner and the General Partner will be referred to individually as a Subscriber and collectively as the Subscribers.

Said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact of the Subscribers and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscribers, represented as stated above, have requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), which they declare to establish as follows:

1. Name and Form. There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "China Hellenic Investment Group S.C.A." (the Company).

2. Term of Company - Dissolution. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Company shall not be dissolved in case the general partner of the Company (the General Partner) resigns or in case of his death, legal incapacity or inability to act.

The Company may be dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association (the Articles), as prescribed in Article 20 hereto as well as by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

3. Corporate objects. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

5. Share capital. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of one (1) unlimited share with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) and of thirty (30) limited shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-).

Subject to the terms of any shareholders' agreement that may be entered into with respect to the Company from time to time, the extraordinary meeting of shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles, and with the consent of the General Partner, may increase the subscribed share capital.

Subject to the terms of any shareholders' agreement that may be entered into with respect to the Company from time to time, the General Partner is authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the General Partner.

6. Shares. The limited shares of the Company shall and will continue to be in the registered form. The unlimited share (s) is (are) and will continue to be in the registered form.

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A register of the registered shares shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

7. Transfer of Shares. Subject to the terms of any shareholders' agreement that may be entered into with respect to the Company from time to time, a transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

Subject to the terms of any shareholders' agreement that may be entered into with respect to the Company from time to time, the Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

The unlimited(s) share may not be transferred.

8. Share redemptions. Subject to the terms of any shareholders' agreement that may be entered into with respect to the Company from time to time, the Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Companies Act.

9. Liability of shareholders. The owners of limited shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Partner's liability shall be unlimited.

10. General meetings of the shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday in June of each year at 14.30. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

The annual general meeting may be held abroad if the General Partner decides that exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by the General Partner.

Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby: (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis, and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the general meeting set by the General Partner or by the supervisory board (conseil de surveillance), as the case may be, the general meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting and agree unanimously to set the agenda of the general meeting, the general meeting may be held without having been convened by the General Partner or by the supervisory board (conseil de surveillance), if any.

11. Convening notice. The General Partner, as well as the supervisory board (conseil de surveillance), if any, may convene a general meeting. Convening notices for every shareholders' meeting shall contain the agenda.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders, at the shareholder's address on record in the register of shareholders.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

12. Vote. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or email.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a general meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting with the consent of the General Partner.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any General Meeting.

13. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It may only resolve on any item whatsoever with the agreement of the General Partner.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

14. Management. The Company shall be managed by the General Partner who shall be the liable partner (actionnaire - gérant - commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of the shareholders or to the Supervisory Board (as defined below).

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto.

The owners of limited shares shall not take part in the conduct or management of the Company's business.

15. Authorised signature. The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion, except that such authority may not be conferred to a Limited Partner of the Company.

16. No remuneration of general partner. Subject to the terms of any shareholders' agreement that may be entered into with respect to the Company from time to time, the General Partner and the members of the General Partner shall receive no remuneration from the Company.

17. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and it shall terminate on 31 December of each year.

18. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Partner shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company. The general meeting of the shareholders shall have to approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

19. Dissolution and liquidation. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders with the consent of the General Partner as indicated in the above Article 2.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the general meeting of shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

20. Amendments. These Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner.

21. Art. 21. Supervisory board. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board).

The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and it shall authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Supervisory Board shall appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board. The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board. In his/her absence, the other members of the Supervisory Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, the Companies Act.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2013.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

(1) China Hellenic Investment Group (General Partner) S.a r.l., prenamed:	one (1) unlimited share
(2) Elica Holdings S.A., prenamed:	thirty (30) limited shares
Total (unlimited and limited shares):	31 (thirty-one)

All limited shares and the unlimited share(s) have been fully paid up by contribution in cash in an aggregate amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros), so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) paid by the above-named is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

The contributions in cash are entirely allocated to the share capital of the Company.

General meeting of Shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the appearing parties represented as stated above resolved unanimously that:

- the address of the registered office of the Company be 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- the number of members of the Supervisory Board be set at three (3).

- there be appointed as members of the Supervisory Board as of today and for a term which will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2013:

* Photios Antonatos, General Counsel, born on 1 December 1945 in Addis Ababa, General Counsel, whose business address is at 24 Quai du Seujet, 1201 Geneva, Switzerland;

* Michel Bourrit, Treasurer, born on 1 July 1946 in Geneva, Treasurer, whose business address is at 24 Quai du Seujet, 1201 Geneva, Switzerland; and

* Hilary Fitzgibbon, Investment Manager, born on 1 August 1975 in Tipperary, Investment Manager, whose business address is at 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the attorney-in-fact of the appearing parties, the attorney-in-fact of the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

(1) China Hellenic Investment Group (General Partner) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (société à responsabilité limitée), ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Commandité),

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Paul Lanois, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(2) Elica Holdings S.A., une société de droit panaméenne, ayant son siège social au Calle Aquilino de la Guardia No. 8, Panama, République du Panama, immatriculé auprès du registre public de la République de Panama sous le numéro 627367 (le Commanditaire),

Paul Lanois, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ci-après le Commandité et le Commanditaire sont désignés individuellement l'Actionnaire et ensemble les Actionnaires.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, représentés comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire de dresser les statuts constitutifs d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles.

1. Dénomination et Forme. Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «China Hellenic Investment Group S.C.A.» (la Société).

2. Durée de la société - Dissolution. La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par le retrait du Gérant Commandité de la Société (le Gérant Commandité), ou par son décès, son incapacité légale ou son incapacité d'agir.

La Société peut être dissoute avec le consentement du Gérant Commandité par résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise de la manière requise pour une modification des présents statuts (les Statuts), telle que prescrite par l'article 20 des Statuts et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

3. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Gérant Commandité. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par décision du Gérant Commandité.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Au cas où le Gérant Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social de la Société, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société en commandite par actions de droit luxembourgeois.

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) consistant en une (1) action de commandité d'une valeur nominale de mille euros (1000,- EUR) et en trente (30) actions de commanditaire d'une valeur nominale de mille euros (1000,- EUR) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts, et avec le consentement du Gérant Commandité, pourra augmenter le montant du capital social souscrit.

Le Gérant Commandité est autorisé à émettre des obligations convertibles ou des titres comparables ou des obligations avec droits de souscription ou à émettre des instruments d'emprunts convertibles en actions aux conditions fixées par le Gérant Commandité.

6. Actions. Les actions de commanditaire de la Société sont et resteront sous la forme nominative. L'action de commandité de la Société est et restera sous forme nominative.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la Société.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert de ces actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par une mention dans ce registre.

7. Cession d'actions. La cession des actions sera effectuée au moyen d'une déclaration de cession écrite qui sera inscrite dans le registre des actions de la Société, ladite déclaration de transfert sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions applicables aux cessions de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société pourra également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

8. Rachat d'actions. La Société est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi de 1915.

9. Responsabilité des actionnaires. Les propriétaires d'actions de commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur apport de capital à la Société.

La responsabilité du Gérant Commandité est illimitée.

10. Assemblées des actionnaires. L'assemblée générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 14 heures 30. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant Commandité constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres assemblées générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Toutes les assemblées générales seront présidées par le Gérant Commandité.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale tel que déterminé par le Gérant Commandité ou par le conseil de surveillance, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Gérant Commandité ou du conseil de surveillance, le cas échéant.

11. Avis de convocation. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le gérant Commandité. La convocation indiquera l'ordre du jour.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La convocation est adressée par courrier au moins huit jours avant la date de l'assemblée à chaque actionnaire détenant des actions nominatives, à l'adresse indiquée sur le registre des actions.

Si toutes les actions sont des actions nominatives, la convocation ne peut se faire que par lettre recommandée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

12. Vote. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut participer à une assemblée générale en octroyant une procuration écrite à une autre personne soit en original soit par téléfax, câble, télégramme ou e-mail.

Sauf dans les cas contraires prévus par la loi ou par ces Statuts, les décisions à une assemblée générale seront prises à la majorité simple des personnes présentes ou représentées et votant avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut déterminer l'ensemble des autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part à une Assemblée générale.

13. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle peut prendre une décision sur un point qu'avec le consentement de l'Associé Commandité.

14. Administration. La Société sera administrée par le Gérant Commandité qui sera l'actionnaire responsable (actionnaire - gérant - commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la Société.

Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous).

Le Gérant Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et d'exécuter tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à ces objets.

Les détenteurs d'actions de commanditaire ne prendront pas part à l'administration des affaires de la Société.

15. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature du Gérant Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant Commandité à son entière discrétion, sous la réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un Gérant Commanditaire.

16. Absence de rémunération de l'actionnaire commandité. Le Gérant Commandité et les associés du Gérant Commandité ne recevront aucune rémunération de la Société.

17. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1 er janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

18. Affectation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société fixé à l'article 5 des Statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

Le Gérant Commandité déterminera comment les bénéfices seront affectés et il décidera de payer des dividendes de temps à autre comme il l'estime, à son entière discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société. L'assemblée générale des actionnaires devra approuver la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose.

Le Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

19. Dissolution et Liquidation. La Société peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des actionnaires avec le consentement de le Gérant Commandité tel qu'indiqué à l'article 2 ci-dessus.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) désignées par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

20. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de vote stipulées par le droit luxembourgeois et sous réserve de l'obtention du consentement du Gérant Commandité.

21. Conseil de surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière y compris en particulier ses livres et comptes seront contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant Commandité sur les questions déterminées par le Gérant Commandité et il autorisera toute action qui, par application de la Loi de 1915 ou des Statuts, pourrait excéder les pouvoirs du Gérant Commandité.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par le Gérant Commandité.

Toute réunion du Conseil de Surveillance donnera lieu à convocation de tous les membres du Conseil de Surveillance par écrit au moins huit jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera exposée dans la convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation avec le consentement écrit, soit par original, par câble, fax, télégramme ou télex de chaque membre. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heure et lieu prévus dans un calendrier adopté précédemment par décision du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Conseil de Surveillance ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Le président préside toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, les autres membres du Conseil de Surveillance nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés par procuration à la réunion en question.

Tout membre peut prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, soit par original, câble, télex, fax ou tout autre mode de transmission électronique un autre membre comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à ces réunions. Les résolutions peuvent aussi être approuvées par la signature de tous les membres d'un ou plusieurs documents écrits.

22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par ces Statuts seront tranchées par référence au droit luxembourgeois et, en particulier, à la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 Décembre 2013.

Souscription et paiement

Les Statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les actions comme suit:

(1) China Hellenic Investment Group (General Partner) S.à r.l., prénommée:	une (1) action de commandité
(2) Elica Holdings S.A., prénommée:	trente (30) actions de commanditaires
Total (actions de commandité et de commanditaire):	31 (trente et un)

Toutes les actions de commanditaire et de commandité ont été entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les apports en numéraire sont entièrement alloués au capital social de la Société.

Assemblée générale des actionnaires

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale.

Ayant d'abord vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, les parties comparantes ont décidé à l'unanimité que:

- l'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

- le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3),

- sont désignés comme membres du Conseil de Surveillance, leurs mandats expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

* Photios Antonatos, juriste d'entreprise, né à Addis Ababa le 1 er décembre 1945, demeurant professionnellement à 24 Quai du Seujet, 1201 Genève, Suisse;

* Michel Bourrit, trésorier, né à Genève le 1 er juillet 1946, demeurant professionnellement à 24 Quai du Seujet, 1201, Genève, Suisse; et

* Hilary Fitzgibbon, gestionnaire de placements, né à Tipperary le 1 er août 1975, demeurant professionnellement à 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Estimation des frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, les Statuts sont établis en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lanois, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35070. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er août 2013.

Référence de publication: 2013118268/487.

(130143986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

EA Business Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 143.985.

—

Nous sommes au regret de vous donner notre démission avec effet immédiat de notre fonction d'administrateurs

Luxembourg, le 17 mars 2011.
AKA Joseph / FORTAH Andrew / KARAMOKO Isabelle
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013118183/11.

(130143335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Burdigala Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1850 Luxembourg, 24, rue J.-P. Kemmer.

R.C.S. Luxembourg B 100.285.

—

Suite à la cession de parts sociales en date du 27 août 2012, dûment notifiées à la société, le capital social est souscrit comme suit:

- Monsieur Pierre Christophe Aviron-Violet, employé privé, né à Tlemcen (Algérie), le 7 juillet 1965, demeurant à L-1850 Luxembourg, 24, rue Jean Pierre Kemmer . . . . . 7 parts sociales
- La société de droit hongkongais TOPPING PACIFIC LIMITED, inscrite au «Companies Registry» à Hong Kong, sous le numéro 1701358, avec siège social à KL, 7-11 Canton Road Tsimshatsui, Room 1401 14/F World Commerce Centre Harbour City . . . . . 118 parts sociales

TOTAL: . . . . . 125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.
BURDIGALA REAL ESTATE S.à r.l.

Référence de publication: 2013121061/18.

(130147363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Bordin Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 179.716.

—

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le premier août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né le 24 Avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach

ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à anonyme:

Art. 1 er . Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BORDIN HOLDINGS S.A.».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000- EURO), représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de DIX EURO (10.- EUR).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

3). Exceptionnellement, le premier président du Conseil d'Administration et le premier Administrateur-Délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par M. Alexandre TASKIRAN, pré-qualifiée.

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en numéraire, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750 EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de 1.150,- EUR

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1 er mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Nicolas MILLE, employé privé, né à Antony (France), le 08 février 1978, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme «TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.», ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86995.

4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'Administrateur-Délégué.

7. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Christian BÜHLMANN, préqualifié, comme président du Conseil d'Administration.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen

On the first day of August.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born on the 24 th day of April 1968 in Karaman (Turkey),

here duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

This appearing party, represented as said before, requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme company as follows:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg public limited liability company (Société Anonyme) is hereby formed under the title of "BORDIN HOLDINGS S.A.".

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at THIRTY ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) represented by THREE THOUSAND ONE HUNDRED (3,100) shares of a par value of TEN EURO (EUR 10.-) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual general meeting is held on the third Tuesday of June at 11.00 a.m. at the Company's registered office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2013.

2) The first General Meeting will be held in the year 2014.

3).Exceptionally, the first Chairman of the Board of Directors and the first Managing Director may be appointed by the first General Meeting of the shareholders.

Subscription

All the shares have been subscribed by Mr. Alexandre TASKIRAN, prenamed.

All these shares are paid up in cash to the extent of 25%, and therefore the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (7,750 EUR) is as from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,150.

Decisions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

1.- The number of Directors is fixed at three and that of the auditors at one.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.- The following have been appointed as Directors:

Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1 st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Nicolas MILLE, private employee, born at Antony (France), on the 08 th of February 1978, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24 th of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The public limited company "TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.", having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 86995.

4.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

5.- The term of office of the Directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the Company to one or more of its members.

7. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the shareholders appoints Mr. Christian BÜHLMANN, as chairman of the Board of Directors.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 août 2013. Relation GRE/2013/3276. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013121054/298.

(130147444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Effelle SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.617.

—

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EFFELLE SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2013116640/11.

(130141690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

EPF Capital Business Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.912.

—

Suivant les résolutions prises par l'associé unique en date du 8 août 2013, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS N°B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 13 août 2013.
TMF Luxembourg S.A.
Signataire autorisé

Référence de publication: 2013116648/15.
(130141990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Fiduciaire FIDUWAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 146.788.

—

Les comptes annuels du 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116664/10.
(130141946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Fondation Hëllef fir d'Natur, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 5, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg G 26.

—

Comptes annuels révisés au 31 décembre 2012

Rapport d'audit

Au Conseil d'Administration de la Fondation Hëllef fir d'Natur

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Hëllef fir d'Natur, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation Hëllef fir d'Natur au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 1 er août 2013.
PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par Luc Henzig

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Bilan au 31 décembre 2012
(Exprimé en Euros)

ACTIF	Note(s)	2012 EUR	2011 EUR
Actif immobilisé			
- Immobilisations corporelles	3	7 119 711,37	6 720 760,22
- Immobilisations financières	4	34 894,68	24 894,68
		7 154 606,05	6 745 654,90
Actif circulant			
- Créances résultant de ventes et prestations de services dont la valeur résiduelle est inférieure ou égale à 1 an	5	954 329,69	1 245 137,36
- Autres créances dont la valeur résiduelle est inférieure ou égale à 1 an		39 910,89	24 151,03
- Valeurs mobilières		127 361,47	127 361,47
- Avoirs en banque, avoirs en compte, chèques postaux, chèques et en caisse		1 569 590,39	697 996,59
		2 691 192,44	2 094 646,45
Total de l'actif		9 845 798,49	8 840 301,35
PASSIF			
Fonds propres			
- Patrimoine de départ		6 197,34	6 197,34
- Autres réserves pour immobilisations corporelles	6	3 809 422,07	3 709 421,47
- Contribution de l'Etat pour acquisition de terrains	7	2 583 693,72	2 283 693,72
- Résultats reportés	8	1 037 732,13	914 606,47
- Excédent de l'exercice		422 523,90	223 126,26
		7 859 569,16	7 137 045,26
Fonds disponibles pour projets en-cours/futurs	13	1 371 514,51	575 951,95
Dettes non subordonnées			
- Dettes envers des établissements de crédit;			
* dont la valeur résiduelle est inférieure ou égale à 1 an	9	27 348,21	67 583,27
* dont la valeur résiduelle est supérieure ou égale à 1 an	9	441 718,57	970 523,09
- Dettes sur achats et prestations de services dont la valeur résiduelle est inférieure ou égale à 1 an		81 152,69	37 841,32
- Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale		46 729,46	39 675,09
- Autres dettes dont la valeur résiduelle est inférieure ou égale à 1 an		17 765,89	11 681,37
		614 714,82	1 127 304,14
Total du passif		9 845 798,49	8 840 301,35

Compte de profits et Pertes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012
(Exprimé en Euros)

CHARGES	Note(s)	2012 EUR	2011 EUR
Autres charges externes		783 830,18	873 216,30
Frais de personnel	10		
- Salaires et traitements		958 802,52	995 785,00
- Charges sociales couvrant les salaires et traitements		119 914,40	115 026,53
		1 078 716,92	1 110 811,53
Corrections de valeurs sur immobilisations corporelles	3	49 314,60	52 482,76
Autres impôts		8 792,48	4 317,48
Intérêts et autres charges financières		13 337,14	22 182,00
Charges exceptionnelles	11	-	181 379,00
Excédent de l'exercice		422 523,90	223 126,26
Total des charges		2 356 515,22	2 467 515,33
PRODUITS			
Montant net du chiffre d'affaires		35 409,62	48 477,45

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Financements privés de projets		427 558,91	574 826,45
Financement étatique et européen de projets		662 145,40	870 287,25
Financement communal et institutionnel de projets		365 608,18	400 921,95
Autres produits d'exploitation		377 890,05	269 850,17
Autres intérêts et produits financiers		8 071,55	8 385,84
Produits exceptionnels	11	479 832,51	294 766, 22
Total des produits		2 356 515,22	2 467 515,33

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2012

Note 1. Généralités. La «Fondation Hëllef fir d'Natur» (ci après la «Fondation») a été constituée le 14 décembre 1982 conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les Associations et Fondations sans but lucratif.

Le siège social est établi à L-1899 Kockelscheuer, Kräizhaff (Luxembourg).

L'exercice social commence le 1 er janvier pour se clôturer le 31 décembre.

La Fondation a pour objet:

- L'achat, l'affermage, la création, l'entretien et l'aménagement de réserves naturelles, d'habitats naturels ou de zones à protéger, publics ou privés;

- Les actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de formation;

- Les études scientifiques, la recherche, les publications, les travaux d'étude et d'engineering dans le domaine de la connaissance et de la conservation de la nature;

- La sauvegarde de la forêt;

- La collecte et la gestion de fonds en vue d'atteindre les objectifs précités;

- L'appui d'initiatives de développement.

Note 2. Principes, Règles et Méthodes comptables. Les comptes annuels de la Fondation ont été établis conformément aux dispositions de la législation luxembourgeoise et aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de ta situation financière et des résultats de la Fondation.

La Fondation fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.1 Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en Euros. Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition, qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient, et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation. Les taux utilisés sont les suivants:

- Terrains	0 %
- Immeubles	5 %
- Autres immobilisations	20 - 33 %

2.3 Immobilisations financières

Les parts dans les participations sont évaluées au plus bas du coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires et de la valeur de réalisation. Les créances reprises en immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est enregistrée lorsque la valeur de réalisation des parts et des créances est inférieure au coût d'acquisition. Cette correction de valeur n'est pas maintenue lorsque les raisons qui ont motivé sa constitution ont cessé d'exister.

2.4 Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au coût d'acquisition, incluant les frais accessoires et déterminé selon la méthode des prix moyens pondérés exprimée dans la devise de préparation des comptes annuels. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix d'acquisition est inférieur au prix du marché. Cette correction de valeur n'est pas maintenue lorsque les raisons qui ont motivé sa constitution ont cessé d'exister.

2.5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.6 Dettes

Les dettes figurent à leur valeur nominale.

Note 3. Immobilisations corporelles. Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

	Terrains	Constructions	Autres installations outillage & mobilier	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR
Prix d'acquisition au début de l'exercice	5 925 538,75	1 002 208,46	29 482,53	6 957 229,74
Acquisitions	117 934,91	320 107,84	7 623,00	445 665,75
Cessions	-	(46 118,97)	-	(46 118,97)
Acomptes	2 600,00	-	-	2 600,00
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	6 046 073,66	1 276 197,33	37 105,53	7 359 376,52
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	-	206 986,99	29 482,53	236 469,52
Corrections de valeur de l'exercice	-	49 124,02	190,58	49 314,60
Reprises de l'exercice	-	(46 118,97)	-	(46 118,97)
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	-	209 992,04	29 673,11	239 665,15
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	6 046 073,66	1 066 205,29	7 432,42	7 119 711,37

Note 4. Immobilisations financières. Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

	2012	2011
	EUR	EUR
Parts dans des entreprises liées	12 500,00	12 500,00
Prêts long terme	22 394,68	12 394,68
Total immobilisations financières	34 894,68	24 894,68

Parts dans des entreprises liées:

- Il s'agit d'une participation dans Naturservice S.à r.l., filiale détenue à 100% par la Fondation Hëllef fir d'Natur.

Note 5. Financements à recevoir. Les financements à recevoir au 31 décembre 2012 se composent comme suit:

	2012	2011
	EUR	EUR
- Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	17 567,09	87 110,00
- Ministère de l'Environnement	294 575,00	248 000,00
- Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	49 734,89	59 354,74
- Union Européenne - Projet LIFE	-	430 362,03
- Communes	84 928,98	101 165,45
- Institutions diverses	248 995,05	112 055,13
- Associations liées	21 815,00	-
- Autres	236 713,68	207 090,01
	954 329,69	1 245 137,36

Note 6. Autres réserves pour immobilisations corporelles. Les autres réserves pour immobilisations corporelles sont composées de fonds en relation avec des donations ou héritages de terrains et constructions, ainsi que des dons reçus destinés à l'achat de terrains et constructions.

Les autres réserves pour immobilisations corporelles peuvent également être alimentées par le Conseil d'Administration.

Lors de l'assemblée générale en 2012, 100 000,00 EUR du résultat 2011 ont été alloués à cette réserve.

Note 7. Contribution de l'Etat pour acquisition de terrains. Le poste est composé des fonds reçus de l'Etat et destinés à l'achat de terrains. En 2012, une contribution de 100 000,00 EUR et une contribution de 200 000,00 EUR ont été reçues.

Note 8. Résultats reportés.

	2012
	EUR
Résultats reportés au début de l'exercice	914 606,47
Excédent de l'exercice précédent	123 126,26
Résultats reportés à la clôture de l'exercice	1 037 732,73

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Note 9. Emprunt. Un emprunt a été contracté en 2010 pour un montant de 1 300 000,00 EUR au taux d'intérêts annuel de 2,35%. Les remboursements ont commencé en 2011 et le montant minimum remboursable en 2013 est de 27 348,21 EUR. L'échéance théorique est prévue pour décembre 2029.

Note 10. Frais de personnel. Le nombre de personnes employées à la fin 2012 est de 25 (2011: 24).

Note 11. Charges et Produits exceptionnels. Les produits exceptionnels concernent principalement des plus-values dégagées suite à des ventes d'immobilisations et s'élevant à 427 400,00 EUR.

Note 12. Engagements. La Fondation s'est portée garante ensemble avec une autre a.s.b.l. pour trois prêts contractés par l'Association Haus vun der Natur A.s.b.l. auprès d'une institution bancaire luxembourgeoise. Au 31 décembre 2012, la Fondation est engagée pour un montant global de 44 762,20 EUR.

Note 13. Fonds disponibles pour projets en-cours/futurs.

Source de financement	Fonds disponibles pour projets 01.01.2012	Collecte de fonds pour projets	Projets réalisés	Fonds disponibles pour projets 31.12.2012
Financement Etatique	83 226,34	543 868,92	(494 820,72)	132 274,54
- Ministère du Développement durable et des infrastructures	76 733,53	387 827,91	(339 023,06)	125 538,38
- Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	-	106 020,00	(106 020,00)	-
- Autres ministères	-	30 777,66	(30 777,66)	-
- Fonds National de la Recherche	6 492,81	19 243,35	(19 000,00)	6 736,16
Financement Européen	-	855 219,73	(167 324,68)	687 895,05
Financement communal et institutionnel	452 500,00	329 227,49	(365 608,18)	416 119,31
Financements privés	40 225,61	522 558,91	(427 558,91)	135 225,61
TOTAL	575 951,95	2 250 875,05	(1 455 312,49)	1 371 514,51

Budget prévisionnel 2013

Charges	Euro	Produits	Euro
Autres charges externes	750.000,00	Montant net du chiffre d'affaire	40.000,00
Frais de personnel	1.250.000,00	Financement privés de projets	450.000,00
impôts, taxes et versement assimilés	8.800,00	Financement étatique et européen de projets	800.000,00
Corrections de valeurs	65.000,00	Financement communal et institutionnel de projets	383.300,00
		autres produits d'exploitation	395.000,00
charges financières	2.500,00	Produits financiers	8.000,00
	2.076.300,00		2.076.300,00

Référence de publication: 2013116667/239.
(130142035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Fina Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 133.542.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013116675/9.
(130141959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Inatol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 50.933.

—

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (rectificatif du dépôt du bilan 2006 enregistré et déposé le 21/06/2010 avec référence n° L100087723 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013116744/12.

(130141468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Great Brands Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.867.

—

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son administrateur:

- Neil Smith, administrateur, a désormais pour adresse professionnelle le 180-186 Brompton Road, 3 rd floor, SW3 1HQ Londres, Grande-Bretagne;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Administrateur

Référence de publication: 2013116691/14.

(130142175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

FMC Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.296.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9 août 2013

Première résolution

L'Assemblée a décidé de révoquer avec effet immédiat M. Claude Zimmer et M. Sibrand van Roijen de leur mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat en tant que nouveaux administrateurs:

- Centennial Management N.V., ayant son siège au Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Willemstad, Curaçao. M. Gregory Elias, ayant son adresse professionnelle au Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Willemstad, Curaçao, est nommé représentant permanent pour la société Centennial Management N.V..

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013116680/19.

(130141902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

GKM Ingenieure Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 5, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 135.951.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116701/9.

(130142019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Kneip Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 32.319.

—

Assemblée générale tenue au siège social le mardi 09/07/2013 à 10:00 heures

L'Assemblée Générale décide de nommer KPMG Luxembourg Sàrl, sis 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B149133, en tant que Réviseur d'entreprises agréé pour une période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Référence de publication: 2013116768/12.

(130142156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Imperial Liquid Shipping Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 172.314.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er août 2013.

Référence de publication: 2013116730/10.

(130141601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Imperial Dry Bulk Shipping Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 172.313.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er août 2013.

Référence de publication: 2013116729/10.

(130141603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Haifa International Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 66.424.

—

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013116720/10.

(130142186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Honeywell Europe Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Honeywell FT Holding S.à r.l.).

Capital social: EUR 57.139,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 152.377.

—

Le bilan au 30 avril 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116718/10.

(130141854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Hesperkutsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.579.

—

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré de L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur à

L- 2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer (1 er étage 1A)

Et lecture faite, les associés ont signé.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 12 août 2013.
Les associés

Référence de publication: 2013116725/14.

(130141967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Insead Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.659.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013116733/10.

(130141779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Imperial Puschbarging Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 172.325.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er août 2013.

Référence de publication: 2013116731/10.

(130141602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Honeywell Europe Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 159.168.

—

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116719/10.

(130141855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Hamburg International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 90.393.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
HAMBURG INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013116722/11.

(130142038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

GSC European CDO I-R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.372.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 12 Août 2013.
TMF Luxembourg S.A.
Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2013116711/13.

(130141553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Gef Real Estate Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 21.066.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116697/10.

(130142227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Genzyme International Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.000.100,00.

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.535.

—

Les comptes annuels consolidés de la maison mère au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116687/11.

(130142148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Greenwich Data (project 9) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.577.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2013.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2013116692/11.

(130141607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Grohe Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.086.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116694/9.

(130141583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Eurasia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.488.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 12 Août 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013116656/13.

(130141556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Fiduciaire Scherer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 70.802.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116674/10.

(130141675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Fragrance Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.113,79.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.518.

—

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son gérant A:

- Roger Neil Smith, gérant A, a désormais pour adresse professionnelle le 180-186 Brompton Road, 3 rd floor, SW3 1HQ Londres, Grande-Bretagne;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Le mandataire

Référence de publication: 2013116670/15.

(130141769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Dalazo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9419 Vianden, 23B, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 85.395.

—

L'an deux mille treize.

Le sept août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DALAZO S.A., avec siège social à L-3521 Dudelange, 21, rue Karl Marx, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.395 (NIN 2002 2200 047),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 janvier 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 627 du 23 avril 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 août 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2514 du 18 octobre 2011,

au capital social de cinquante mille Euros (€ 50.000.-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel KASS, employé privé, demeurant à L-9419 Vianden, 23B, rue du Vieux Marché,

et qui désigne comme secrétaire Monsieur Dieter GROZINGER DE ROSNAY, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dieter GROZINGER DE ROSNAY, prénommé.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1.- Transfert du siège social de Dudelange à Vianden et fixation de la nouvelle adresse à L-9419 Vianden, 23B, rue du Vieux Marché.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1 er). Le siège social de la Société est établi à Vianden.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée «ne varietur» par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Dudelange à Vianden et de fixer la nouvelle adresse du siège social à L-9419 Vianden, 23B, rue du Vieux Marché.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 1 er).** Le siège social de la Société est établi à Vianden».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. KASS, D. GROZINGER DE ROSNAY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 août 2013. Relation: ECH/2013/1518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116618/52.

(130142067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

European Healthcare Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.744.700,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.484.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116635/10.

(130142141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Immo Concept Plus S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 26-30, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.045.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMO CONCEPT PLUS S.àr.l.

Référence de publication: 2013116740/10.

(130141936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Henderson Global Investors Limited, Luxembourg Branch Office, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.843.

—

EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société mère de droit étranger a décidé d'accepter les démissions de Mr Andrew John Boorman et de Mme Shirley Jill Garrood.

Référence de publication: 2013116717/11.

(130142204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Go Find IT Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.730.

—

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 9 août 2013 que:

- Michael Bugaj, 46 rue des Jeuneurs, 75002 Paris, France

a transféré trois mille parts sociales (3.000) à la Société Suédoise Michael Bugaj 8208030216, enregistré sous numéro 8208030216 auprès du registre Suédois, ayant son siège social au Solrsovägen 74, 125 55 Älsvsjö, Suède.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013116704/15.

(130141840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

International Emergency Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 144.847,20.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.103.

—

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son gérant:

- Roger Neil Smith, gérant, a désormais pour adresse professionnelle le 180-186 Brompton Road, 3 rd floor, SW3 1HQ Londres, Grande-Bretagne;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Gérant

Référence de publication: 2013116734/15.

(130142129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Intys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.694.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116737/9.

(130142171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Go Find IT Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.730.

—

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 12 août 2013 que:

- La société Michael Bugaj 8208030216, ayant son siège social au Solrsovägen 74, 125 55 Älsvsjö, Suède

a transféré mille cinq cents parts sociales (1.500) à Thomas Martensson, résidant au 12 rue Git le Cœur, 75006 Paris, France.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013116705/15.

(130141951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

GO GO TEAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 151.595.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013116706/10.

(130142211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Cheverny 1 International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.190.

—

En date du 19 août 2013, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

1. l'associé IK VII N°1 Limited Partnership, avec adresse au 30-32, New Street, JE - JE2 3RA St. Helier, a cédé:

- 37 parts sociales à IK VII N°2 Limited Partnership,, avec adresse au 30-32, New Street, JE - JE2 3RA St. Helier,

- 64 parts sociales à IK VII N°3 Limited Partnership, avec adresse au 30-32, New Street, JE - JE2 3RA St. Helier.

2. l'associé IK VII N°4 Limited Partnership, avec adresse au 30-32, New Street, JE - JE2 3RA St. Helier, Jersey, a cédé 21 parts sociales à IK VII N°3 Limited Partnership, avec adresse au 30-32, New Street, JE - JE2 3RA St. Helier.

En conséquence:

Les associés détiennent les parts sociales suivantes:

IK VII N°1 Limited Partnership:

- 2,955 parts sociales

IK VII N°2 Limited Partnership:

- 2,730 parts sociales

IK VII N°3 Limited Partnership:

- 3,441 parts sociales

IK VII N°4 Limited Partnership:

- 3,374 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013118704/25.

(130144548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck